

GRILLE D'AUTO-DIAGNOSTIC

Les signes de non décence repérés du logement

Locataire :

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Propriétaire :

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Caractéristiques du logement :

- la toiture n'est pas étanche
- présence d'infiltrations ou de remontées d'eau
- les fenêtres ne sont pas étanches à l'eau, à l'air
- les plafonds ou les murs présentent un risque de chute de matériaux
- la rampe de l'escalier est en mauvais état
- les garde-corps sont descellés ou absence de garde-corps
- les revêtements intérieurs (sols et murs) sont dégradés, peintures dégradées avec suspicion de plomb
- matériaux de construction en amiante en mauvais état
- les canalisations de gaz ou d'eau sont abîmées
- l'installation électrique présente un risque
- présence d'humidité et/ou de moisissures dans certaines pièces
- les moyens de chauffage sont insuffisants, inadaptés ou hors état de marche

Les pièces principales :

- absence de fenêtre dans une pièce
- les fenêtres ne s'ouvrent pas sur l'extérieur
- l'aération des pièces est insuffisante
- absence de prise électrique ou d'éclairage
- l'éclairage électrique est défectueux
- l'installation électrique ne permet pas le fonctionnement des appareils ménagers courants
- surface habitable inférieure à 9 m² ou volume habitable inférieur à 20 m³

La cuisine :

- absence de coin cuisine
- il n'y a pas d'évier
- il n'y a pas de siphon
- il n'y a pas d'évacuation des eaux usées
- la pression et le débit de l'eau sont insuffisants
- il n'y a pas d'alimentation en eau chaude
- l'aménagement ne permet pas de recevoir un appareil de cuisson
- les réseaux et branchements d'électricité et de gaz ne sont pas en bon état d'usage et de fonctionnement
- absence de dispositif de ventilation

Les sanitaires :

- absence de sanitaires
- les réseaux et branchements d'électricité et de gaz ne sont pas en bon état d'usage et de fonctionnement
- il n'y a pas de séparation entre les WC et la cuisine ou la salle à manger
- l'aménagement de la douche ou de la baignoire ne permet pas l'intimité (pour les logements de plus d'une pièce)
- la pression et le débit de l'eau sont insuffisants
- il n'y a plus d'eau chaude
- il n'y a pas de siphon
- absence de dispositif de ventilation

Commentaires :



Attention : cette liste n'est pas exhaustive. Seul le décret du 30 janvier 2002 définit toutes les caractéristiques du logement décent.